

PROTOCOLE GESTION COVID

Préconisations, mesures applicables et reports de rencontres du Comité 17 de Handball



S'agissant de la conduite à tenir en cas de résultat d'un test positif :

En cas de résultat positif, cette liste des contacts à risque sera à compléter sur le téléservice de l'assurance maladie.

La personne contaminée doit également, dans la mesure du possible, les informer de son statut de cas positif.

Pour les personnes positives disposant d'un schéma vaccinal complet et à jour et pour les enfants de moins de 12 ans : l'isolement est d'une durée de 7 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions:

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif.
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.
- Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non- vaccinées : l'isolement est de 10 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif.
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.

Si le test est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 10 jours.

Le respect des gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) est à respecter les 7 jours suivant la sortie d'isolement du cas positif.

S'agissant de la conduite à tenir en cas de contact à risque :

A compter du 21 mars 2022, conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) du 11 février 2022⁸, es personnes contacts à risque, quel que soit leur statut vaccinal, ne seront plus tenues d'observer une période d'isolement. Néanmoins, elles doivent toujours :

- Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes ;
- Limiter leurs contacts, en particulier avec des personnes fragiles ;
- Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave ;
- Télétravailler dans la mesure du possible.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORTS DE RENCONTRES

-11 ANS
Féminins
Masculins

-13 ANS
Féminins
Masculins

-15 ANS
Féminins
Masculins

-18 ANS
Féminins
Masculins

*Le Club peut effectuer une demande de report de rencontre à partir de 2 cas positifs avérés au Covid avec Test PCR ou Antigénique uniquement hors entraîneurs.
A noter que les Cas Contacts ne sont pas pris en compte.*

COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE DE REPORT D'UNE RENCONTRE ?

- 1) Vous devez envoyer un Mail au Président de la Commission d'Organisation des Compétitions du Comité 17 de Handball à l'adresse suivante : 6017000.coc@ffhandball.net (utilisation obligatoire de ce courrier en page 5).
- 2) Merci de mettre en Copie :
 - Le Comité 17 : 6017000@ffhandball.net
 - La Commission d'Arbitrage (CDA) : 6017000.cda@ffhandball.net
 - La Commission Médicale du Comité : 6017000.medicale@ffhandball.net
 - Le Référent Covid du Comité : ngome.jeanfrancois@yahoo.fr
 - Le Club adverse sur leur adresse mail standardisée : 6017...@ffhandball.net
- 3) Vous devez ensuite envoyer à la Commission Médicale du Comité 17 dirigée par Jean François NGOME, infirmier, les résultats des Tests PCR ou Antigéniques positifs par mail : 6017000.medicale@ffhandball.net
Il est le seul élu du Comité à avoir accès et à être habilité à ouvrir et traiter les mails de cette boîte (confidentialité des tests Covid). (utilisation obligatoire de ce courrier en page 6).

CETTE DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉE PAR UN MEMBRE DU BUREAU DIRECTEUR OU DU RÉFÉRENT COVID DU CLUB DEMANDEUR EN UTILISANT LES MAILS TYPE CI-DESSOUS.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORTS DE RENCONTRES

+16 ANS
Féminins
Masculins

*Le Club peut effectuer une demande de report de rencontre à partir de 3 cas positifs avérés au Covid avec Test PCR ou Antigénique uniquement hors entraîneurs.
A noter que les Cas Contacts ne sont pas pris en compte.*

COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE DE REPORT D'UNE RENCONTRE ?

- 1) Vous devez envoyer un Mail au Président de la Commission d'Organisation des Compétitions du Comité 17 de Handball à l'adresse suivante : 6017000.coc@ffhandball.net (utilisation obligatoire de ce courrier en page 5).
- 2) Merci de mettre en Copie :
 - La Commission d'Arbitrage (CDA) : 6017000.cda@ffhandball.net
 - La Commission Médicale du Comité : 6017000.medicale@ffhandball.net
 - Le Référent Covid du Comité : ngome.jeanfrancois@yahoo.fr
 - Le Comité 17 : 6017000@ffhandball.net
 - Le Club adverse sur leur adresse mail standardisée : 6017...@ffhandball.net
- 3) Vous devez ensuite envoyer à la Commission Médicale du Comité 17 dirigée par Jean François NGOME, infirmier, les résultats des Tests PCR ou Antigéniques positifs par mail : 6017000.medicale@ffhandball.net
Il est le seul élu du Comité à avoir accès et à être habilité à ouvrir et traiter les mails de cette boîte (confidentialité des tests Covid). (utilisation obligatoire de ce courrier en page 6).

CETTE DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉE PAR UN MEMBRE DU BUREAU DIRECTEUR OU DU RÉFÉRENT COVID DU CLUB DEMANDEUR EN UTILISANT LES MAILS TYPE CI-DESSOUS.

-11 ANS
Féminins
Masculins

-13 ANS
Féminins
Masculins

-15 ANS
Féminins
Masculins

-18 ANS
Féminins
Masculins

+16 ANS
Féminins
Masculins

LE REPORT EST VALIDÉ :

- 1) *Après validation des tests positifs par la Commission Médicale, la COC informe les 2 clubs et la CDA (arbitrage) que le report est validé pour cause de Cas Covid.*
- 2) *Les deux clubs se mettent d'accord sur la date de report, le jour, l'heure et c'est seulement, à ce moment, que le club hôte fait la demande de report sur GestHand.*

LE REPORT EST REFUSÉ :

- 1) *La COC informe les 2 clubs et la CDA que le report est refusé soit pour un défaut de procédure, soit par manque de pièces justificatives à la demande de report.*
- 2) *Dans ce cas, la rencontre reste programmée à la date et l'heure initialement prévues.*

DEMANDES NON JUSTIFIÉES PAR DOCUMENTS : ATTENTION : Une demande non justifiée de report pour cause Covid, entrainera un match perdu par pénalité et sanction financière en fonction de la catégorie.

05

COURRIER/MAIL DE DEMANDE DE REPORT AU PRÉSIDENT DE LA COC 17

-11 ANS
Féminins
Masculins

-13 ANS
Féminins
Masculins

-15 ANS
Féminins
Masculins

-18 ANS
Féminins
Masculins

+16 ANS
Féminins
Masculins

Monsieur le Président de la Commission d'Organisation des Compétitions du Comité 17 de Handball.

Suite à l'apparition de deux cas Covid-19, lors des sept derniers jours, dans notre équipe de moins de 18 ans Féminine, évoluant en poule A en Départementale, je vous demande de bien vouloir autoriser un report de rencontre entre notre club TEAM ROUGE et l'équipe du club de la TEAM VERTE pour le compte de la 2ème journée de championnat qui devait se dérouler à ROUGE le samedi 8 Octobre 2022 à 18h30.

Je m'engage à transmettre par mail au Responsable de la Commission Médicale du Comité 17, Monsieur Jean François NGOME, les fiches de résultats des tests virologiques de la Covid 19 de ces joueuses.

Je reste à votre entière disposition si besoin.

Sportivement

Le Président, Un membre du BD ou le Référent Covid de la Team Rouge

**UTILISATION OBLIGATOIRE
DE CE MAIL TYPE**

COURRIER/MAIL DE DEMANDE DE VALIDATION DES TESTS POSITIFS AU RESPONSABLE DE LA COMMISSION MEDICALE

-11 ANS
Féminins
Masculins

-13 ANS
Féminins
Masculins

-15 ANS
Féminins
Masculins

-18 ANS
Féminins
Masculins

+16 ANS
Féminins
Masculins

Monsieur le responsable de la Commission Médicale du Comité 17 de Handball.

Suite à l'apparition de deux cas Covid-19, lors des sept derniers jours, dans notre équipe de moins de 18 ans Féminine du club X, évoluant en poule A en Excellence Départementale, je vous demande de bien vouloir valider les fiches de résultats positifs aux tests virologiques à la Covid 19 de ces joueuses.

En effet, nous devons jouer avec notre club X contre l'équipe du club de Y pour le compte de la 2ème journée de championnat le samedi 8 Octobre 2022 à 18h30.

Je reste à votre entière disposition si besoin.

Sportivement

Le Président, Un membre du BD ou le Référent Covid de l'équipe X

**UTILISATION OBLIGATOIRE
DE CE MAIL TYPE**

07

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE CAS CONTACT LORS D'UNE RENCONTRE POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX EN CHARENTE-MARITIME

-11 ANS
Féminins
Masculins

-13 ANS
Féminins
Masculins

-15 ANS
Féminins
Masculins

-18 ANS
Féminins
Masculins

+16 ANS
Féminins
Masculins

*Un cas Positif Covid est détecté 48 heures (au maximum) après une rencontre jouée.
Le Club doit effectuer une déclaration de Cas Contact et lancer la procédure suivante*

COMMENT EFFECTUER LA DÉCLARATION DE CAS COVID ET CONTACT ?

- 1) Vous devez immédiatement après l'identification de ce cas prévenir le club adverse et les arbitres.
- 2) Chaque Club doit adresser à l'ARS l'ensemble de ses cas contacts par Mail ARS17 : ars-dd17-direction@ars.sante.fr
- 3) Merci de mettre en Copie :
 - Le Référent Covid du Comité 17: ngome.jeanfrancois@yahoo.fr
 - La Commission Médicale du Comité : 6017000.medicale@ffhandball.net
 - La Commission d'Arbitrage (CDA) : 6017000.cda@ffhandball.net

CETTE DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉE PAR UN MEMBRE DU BUREAU DIRECTEUR OU DU RÉFÉRENT COVID DU CLUB DEMANDEUR EN UTILISANT LES MAILS TYPE CI-DESSUS.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE CRISE SANITAIRE UN GROUPE DÉPARTEMENTAL EST A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES LES DEMANDES CONCERNANT LES PROTOCOLES ET L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS QUI TOUCHENT DE PRÈS OU DE LOIN CETTE CRISE SANITAIRE.

NOUS RESTONS A VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION



09 LES INFOS

DANS CETTE PARTIE DU DOCUMENT, VOUS TROUVEREZ LES QUESTIONS (ET LEURS RÉPONSES) LES PLUS POSÉES

QUESTION

J'ai 3 cas positifs dans mon équipe mais j'ai suffisamment de joueuses pour jouer ce week-end. Suis-je obligé de demander un report de match alors que les autres joueuses vaccinées sont négatives à l'auto-test ?

RÉPONSE

Non bien au contraire, il faut faciliter le jeu et la tenue des matchs.